

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 241-2019
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.289

Déposée le : 11.09.2019

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 159/2020 du 19 février 2020
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : –



Interrogations suscitées par le rapport de gestion 2018 de la Haute école spécialisée bernoise et la réorganisation

Au vu des défis de taille auxquels la Haute école spécialisée bernoise (BFH) est confrontée, il serait intéressant pour les membres du Grand Conseil de savoir comment le Conseil-exécutif et la direction de la BFH comptent les relever. L'absence de campus est la principale raison évoquée pour expliquer les problèmes rencontrés (« il y a, par exemple, plus d'étudiantes et d'étudiants bernois qui nous quittent pour aller étudier dans d'autres cantons que d'étudiantes et d'étudiants d'autres cantons qui quittent le leur pour venir étudier chez nous. »). L'explication est de notre point de vue trop hâtive, car les effectifs baissent malgré le très beau campus de la PHBern, situé sur le site Von Roll, qui a des zones de rencontres, une cafétéria, une bibliothèque, etc.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. A combien s'élevaient, en 2018, les frais de personnel liés aux nouveaux postes de vice-directeurs et vice-directrices des différents départements et à leurs équipes ?

2. Cette restructuration a davantage suscité de mécontentements et de doutes qu'elle n'a dégagé de la plus-value. Que compte faire le Conseil-exécutif pour améliorer la situation ?
3. Que pense le Conseil-exécutif de la démarcation entre les cursus économiques de la BFH et ceux de l'Université de Berne ?
4. Comment le Conseil-exécutif envisage-t-il de tirer parti des synergies avec les départements équivalents des hautes écoles spécialisées de Neuchâtel et de Bienne ?
5. Comment le Conseil-exécutif compte-t-il associer la Technische Fachschule Bern et la BFH, sachant que les « disciplines STIM » sont enseignées dans des départements de la BFH à Bienne ?
6. Comment se présente la stratégie de la BFH pour obtenir un bilan équilibré dans les années à venir (le déficit s'élevant à 3,4 millions de francs pour l'année 2018) ?

Réponse du Conseil-exécutif

A l'instar des autres hautes écoles spécialisées de Suisse, la Haute école spécialisée bernoise (BFH) est confrontée à des défis à différents niveaux. En effet, ces institutions doivent toutes s'adapter en permanence à un contexte en mutation. Cependant, la BFH doit sans aucun doute faire face à des défis supplémentaires par rapport à ses concurrentes car la rénovation et la concentration de ses sites et de ses infrastructures sont moins avancées que dans les autres hautes écoles spécialisées. Si on compare l'évolution des effectifs étudiants des autres hautes écoles spécialisées avant et après la construction de campus, on constate que les nouvelles infrastructures ont des répercussions nettement positives sur ces effectifs. C'est par exemple le cas à la Haute école Arc à Neuchâtel ou à la Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW). Les bâtiments que la FHNW a construits ou rénovés sur les campus d'Olten et de Brugg-Windisch sont facilement accessibles depuis de nombreuses parties du canton de Berne et ont sans nul doute contribué au fait que la BFH a perdu des parts de marché ces dernières années (passage de 10 % à environ 9 %). Bien que le renouvellement des infrastructures de la BFH dépende des projets immobiliers cantonaux, l'école agit sur le fond pour contrer la pression qui pèse sur ses parts de marché en s'efforçant constamment de maintenir la qualité et l'attrait de ses filières d'études et en proposant de nouvelles formations et spécialisations uniques en leur genre.

Le Conseil-exécutif apporte les réponses suivantes aux questions qui lui ont été posées :

Question 1 :

Grâce à l'introduction des vice-rectorats de l'enseignement et de la recherche, le conseil de l'école a créé deux nouvelles fonctions transversales au sein de la direction de l'école. Celles-ci visent à compléter la structure des départements de la BFH, qui est axée sur les différents groupes d'utilisateurs, puisqu'elles favorisent l'innovation stratégique dans les deux principaux domaines de prestations de la BFH, à savoir l'enseignement et la recherche. Aucune fonction de vice-directeur ou de vice-directrice n'a été créée au niveau des départements.

Le vice-rectorat de l'enseignement a été créé au 1^{er} novembre 2017 et le vice-rectorat de la recherche au 1^{er} décembre 2017. Ces deux unités administratives et les services correspondants

sont rattachés au rectorat. Cette structure organisationnelle est comparable à celle des autres hautes écoles, mais sa mise en œuvre est adaptée sur mesure aux besoins spécifiques de la BFH.

Les frais de personnel liés aux nouveaux postes créés pour les vice-rectorats de l'enseignement et de la recherche s'élevaient à quelque 650 000 francs en 2018.

Question 2 :

La restructuration de la BFH a en particulier compris trois projets : la division du département Gestion, santé, travail social (GST) en trois départements distincts, le développement des vice-rectorats de l'enseignement et de la recherche et l'harmonisation de l'organisation interne aux départements. Ces trois projets sont maintenant terminés.

Les changements peuvent occasionner des incertitudes et des tensions dans n'importe quelle organisation. La BFH n'y a pas échappé. Toutefois, les expériences réalisées jusqu'ici avec la nouvelle organisation de l'école ont montré que des objectifs avaient pu être atteints et que la restructuration avait apporté une plus-value. En effet, la restructuration et l'accent mis sur les différents groupes d'utilisateurs dans les domaines de l'économie, de la santé et du travail social renforcent le profil de la BFH. Selon le controlling en cours, l'école atteint comme prévu les objectifs de son mandat de prestations. Pour le Conseil-exécutif, c'est le signe que les nouvelles structures organisationnelles fonctionnent.

Question 3 :

Les filières d'études du département Gestion de la BFH se distinguent en premier lieu de celles des universités grâce aux éléments suivants : groupes cibles, conditions d'admission, modèles d'études, provenance des enseignants et enseignantes et forte orientation pratique. L'offre de la BFH s'adresse principalement aux titulaires d'une maturité professionnelle et aux personnes qui ont de l'expérience professionnelle et qui souhaitent étudier à plein temps, à temps partiel ou en cours d'emploi. Les formations proposées par le département Gestion sont destinées aux personnes qui ont suivi une formation professionnelle d'employé-e de commerce et une maturité professionnelle dans ce domaine, alors que les études en économie à l'Université sont ouvertes aux titulaires d'une maturité gymnasiale. Par conséquent, les étudiants et étudiantes de la BFH ont en général effectué une formation professionnelle au préalable et ont déjà une grande expérience pratique, tandis que les études universitaires en économie se fondent sur les vastes bases théoriques de la formation gymnasiale. Dès lors, les enseignants et enseignantes se distinguent par leur provenance. Les personnes qui enseignent à la BFH ont non seulement besoin d'un diplôme et de compétences scientifiques et didactiques, mais surtout d'une expérience pratique, alors que les enseignants et enseignantes de l'Université ont suivi un parcours largement académique généralement sanctionné par une thèse et une habilitation.

Les filières d'études de la BFH et de l'Université se distinguent aussi considérablement sur le fond. Ainsi, le département Gestion propose des études de bachelor en informatique de gestion ou en administration des affaires internationales, qui n'existent pas à l'Université de Berne. De plus, à la BFH, le suivi des étudiants et étudiantes de bachelor est plus individuel qu'à l'Université et une plus grande importance est donnée à la pratique.

Selon le Conseil-exécutif, il est important de proposer des filières d'études complémentaires en économie à la fois à la BFH et à l'Université pour disposer d'un système de formation dual solide qui permette aux personnes ayant effectué un apprentissage d'accéder aux études supérieures. De plus, la perméabilité entre ces deux voies de formation académiques est garantie par des passerelles clairement définies. Le taux de fréquentation des filières d'études en économie est élevé tant à la BFH qu'à l'Université et ces formations attirent aussi des étudiants et étudiantes extracantonaux.

Question 4 :

Une convention de coopération existe depuis 2012 entre la HE-Arc à Neuchâtel et la BFH. Dès lors, une collaboration a été mise en place entre ces deux écoles notamment pour ce qui est de l'enseignement et de la recherche, mais aussi en ce qui concerne l'infrastructure et les services. Ainsi, la BFH entretient des contacts réguliers avec la direction de la HE-Arc dans le cadre de l'exploitation de son site à Bienne et des coopérations pour l'enseignement et la recherche ont été mises sur pied dans les domaines les plus divers. Les deux écoles poursuivent un objectif commun : faire en sorte que les filières francophones soient clairement attribuables à la HE-Arc et les filières germanophones et bilingues à la BFH.

Par ailleurs, les deux écoles prévoient de coordonner encore davantage leurs activités de recherche, d'exploiter les synergies et de mettre sur pied d'autres coopérations. Toutefois, leur collaboration ne se limite pas aux disciplines techniques, que la BFH concentrera à l'avenir sur le Campus Biel/Bienne. La BFH et la HE-Arc proposent par exemple, depuis 2019, un double diplôme en économie d'entreprise et, dans le domaine spécialisé de la conservation et de la restauration, la HE-Arc coopère étroitement avec la division correspondante de la Haute école des arts de la BFH depuis un certain temps.

Le Conseil-exécutif soutient ces coopérations directes entre la HE-Arc et la BFH.

Question 5 :

Dans sa réponse du 27 janvier 2016 au postulat 042-2016, Geissbühler (UDC), « Haute école spécialisée bernoise : trois sites », le Conseil-exécutif a indiqué qu'un laboratoire technologique, le TecLab de Berthoud, serait mis sur pied au Jlcoweg 1, libéré suite au départ de la BFH. Consacré aux STIM et aux cleantech, il servira à la promotion de la relève ainsi qu'à la formation continue professionnelle et sera géré conjointement par la BFH et la Technische Fachschule Bern (TF Bern). La Direction de l'instruction publique et de la culture a alors confié la conception du TecLab de Berthoud à la BFH. La direction de projet a été confiée à la BFH et le projet est réalisé en étroite collaboration avec la TF Bern.

Un centre de formation et d'innovation est en cours de construction sous la houlette des deux institutions et avec le soutien de la Haute école pédagogique germanophone (PHBern), de la Direction de l'instruction publique et de la culture, de la ville de Berthoud ainsi que de représentants et représentantes des milieux économiques. Les offres qui y seront proposées se divisent en trois catégories : promotion de la relève dans le domaine des STIM, formations continues et services proches de l'économie dans le domaine de la durabilité. Dans toutes ces catégories, les offres du TecLab se fonderont sur les compétences clés de la BFH et de la TF Bern et seront axées sur les besoins concrets de l'industrie et de l'artisanat.

La BFH n'est donc pas seulement l'un des organes responsables du TecLab ; elle assume aussi un rôle important sur le plan opérationnel et continuera donc d'être active à Berthoud après la mise en service du Campus Biel/Bienne, même si elle n'y proposera pas de filières d'études. La BFH et la TF Bern sont toutes deux représentées par deux personnes au sein du comité de pilotage stratégique du projet. Cette coopération étroite lors de la phase de projet garantit que la TF Bern et la BFH, plus précisément les départements de la BFH consacrés aux STIM, restent associées après la mise en service du TecLab de Berthoud, quel que soit leur lieu d'implantation.

Question 6 :

La BFH a constitué des réserves financières stratégiques depuis 2014, année où le système de subventionnement a été introduit et où elle a dû commencer à tenir ses propres comptes. Au vu de l'autonomie qui lui a été accordée, elle doit utiliser ces réserves pour des développements stratégiques. La planification financière actuelle de la BFH prévoit donc encore un résultat négatif de l'ordre de 2 à 3 millions de francs pour ces prochaines années. Ce déficit sera financé par des réserves de fonds principaux en lien avec l'exploitation de l'école. Les projets de développement stratégiques concernent notamment les travaux préparatoires en vue de la mise en service des campus de Bienne et de Berne ainsi que la création du TecLab de Berthoud. De plus, le conseil de l'école a décidé, dans le cadre de la stratégie actuelle de la BFH, d'accorder un financement initial au département Santé pour le développement de la recherche. Cette mesure permettra la création de deux nouveaux instituts (institut pour l'économie et la politique de la santé et institut pour des soins axés sur la personne) et la mise en place d'un partenariat académie-pratique avec l'Hôpital de l'île. La BFH contribue ainsi à renforcer le site médical de Berne. Dans sa planification, le conseil de l'école a toutefois aussi décidé que les réserves de fonds principaux en lien avec l'exploitation de l'école ne devaient pas être inférieures à 10 millions de francs afin que la BFH puisse faire face aux évolutions imprévues.

Destinataire

- Grand Conseil